

# Le Petit Rapporteur

En direct du Conseil Municipal

**Au cours du Conseil Municipal du 26 juin dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).**

**1- Information Dévoluy 2030 :** point sur l'avancement de la procédure Dévoluy 2030 qui a été initiée à l'automne dernier. La plateforme en ligne et les 8 ateliers de travail ont été très fréquentés. Le comité de pilotage a validé au printemps les axes stratégiques. Le travail de rédaction du plan d'actions qui rassemble au total près de 120 actions issues des ateliers et des propositions émises sur la plateforme numérique est en cours. L'objectif est de présenter ces actions au Comité de pilotage d'ici fin juillet avant un dernier arbitrage en conseil municipal et la publication d'un livre blanc qui sera largement communiqué aux habitants et acteurs locaux.

**2- Tarifs ski de fond 2018 - 2019 :** voir les nouveaux tarifs validés en conseil municipal sur le site. A noter la mise en place de redevances marcheurs obligatoires.

**3- Taxe de séjour - réforme 2019 :** une réforme de la taxe de séjour interviendra à compter du 1er/01/2019. La principale nouveauté concerne les hôtels de tourisme, les meublés de tourisme, les résidences de tourisme sans classement ou en attente de classement : la taxe de séjour applicable sera calculée en fonction du coût de l'hébergement. Suite aux discussions, il est décidé de ne pas statuer, de faire d'autres simulations et d'engager un travail Commune/hébergeurs. Ce point sera abordé lors du prochain conseil municipal.

**4- Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse :** le CEJ est arrivé à échéance le 31/12/2017. Les enjeux sont multiples : maintenir et développer les services dédiés aux familles, cohésion et attractivité du territoire. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil

des moins de 18 ans.

La durée de ce CEJ - 2ème génération - est d'une durée de 4 ans. Le conseil à l'unanimité approuve le renouvellement du CEJ et autorise le Maire à signer l'avenant proposé.

**5- Participation 2018 au Fonds Sociale Logement :** le FSL est un dispositif d'action sociale qui concourt à la mise en œuvre du droit au logement. Ce fonds octroie des aides dans le cadre de l'accès et/ou du maintien dans le logement. Pour 2018, la participation demandée est de 410.80 € (1027 habitants x 0.40 €). Le Conseil à l'unanimité, approuve le versement d'une participation financière au FSL, autorise le Maire à signer la convention avec le Département.

**6- Convention club junior avec l'Office de tourisme :** la gestion des clubs juniors de Superdévoluy et La Joue du Loup confiée chaque année par convention à l'OT du Dévoluy et la commune assure ensuite le coût de fonctionnement de ces clubs. Le Conseil à l'unanimité, approuve la convention proposée et autorise le Maire à signer ladite convention.

**7- Agence Postale Communale : ouverture à l'année à la Joue du Loup et fermeture d'Agnières et de Saint Disdier :** suite à une réunion avec la direction de la Poste, la fermeture des agences postales d'Agnières et de Saint Disdier a été actée, vu la faible fréquentation des deux agences.

En contrepartie, l'agence postale de la Joue du Loup sera ouverte à l'année dans les locaux de l'ancien cabinet médical, place des Boutiques. Des travaux d'aménagement et de mise en conformité du local sont nécessaires. Durant la saison d'été, soit du 1er juin au 31 août 2018, l'agence postale est maintenue à l'office de tourisme.

Le conseil à 9 voix pour et une abstention, APPROUVE ce nouveau mode de fonctionnement : fermeture des 2 APC de vallée et l'ouverture du bureau à l'année à La Joue du Loup.

**8- ONF : plantations :** La société ENGIE GREEN va réaliser un parc solaire sur la commune de Montmaur. Des mesures de compensations doivent être mises en place. En collaboration avec la DDT, l'ONF a proposé de réaliser des plantations sur le secteur de Chagier (Le Festre) pour reconstituer la forêt communale de ce secteur qui avait été particulièrement touchée par les différentes tempêtes et pluies verglaçantes des dernières années. Les plantations porteraient sur 12 ha. Le conseil à 9 voix pour et 1 contre, approuve le projet de plantations sur 12 Ha et s'engage à continuer l'entretien de ces travaux et à interdire le pâturage dans la zone plantée.

**9- Programme voirie 2018 : demande de subvention départementale :** afin de bénéficier de la subvention allouée par le Département des Hautes-Alpes pour des travaux de voirie au titre de 2018, un programme de travaux a été proposé pour un montant prévisionnel s'élève à 92 500 € HT. Le Conseil à l'unanimité, approuve le programme présenté, a noté que la participation du Département s'élève à 37 000,00 €, autorise le Maire à solliciter la participation financière du Département des Hautes-Alpes.

**10- Centre de bien-être : attribution du lot 7 :** L'entreprise titulaire du lot 7 « menuiserie aluminium » est défailante. Une procédure de résiliation du marché aux frais et risques de l'entreprise a été engagée. Trois entreprises ont été consultées. La remise des offres est fixée au 6 juillet. Compte tenu des délais et de l'urgence le Conseil à l'unanimité, donne délégation au maire pour poursuivre la procédure de résiliation aux torts exclusifs de l'entreprise ALLIAGE, donne délégation au maire pour l'attribution du nouveau marché.

# Le Petit Rapporteur

S U I T E 1

## 11- Point sur la création de la SEM :

Mme le Maire précise qu'une lettre d'intention récapitulant les accords trouvés avec le groupe Maulin a été signée par elle-même et Alexandre Maulin. Cela permet d'engager les procédures d'audits avec un objectif : que la nouvelle gestion soit en place en octobre. C'est un pas mais un petit pas et il faut être prudent ; beaucoup reste à faire. Les partenaires financiers potentiels ont été rencontrés et si, trois d'entre eux se sont déclarés intéressés, leurs commissions internes décisionnaires ne se sont pas encore prononcées. Sur le plan administratif, la prochaine étape est la rédaction des statuts de la SEM et sa constitution. Les audits financiers et techniques sont à faire. Le prix d'acquisition sera de 3,6 M € pour les parts de DSD et 200 000 € pour les actifs fonciers de Montagne Dévoluy.